

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 juin 2022**

<b>Membres :</b>		
- afférents au Conseil :	15	Le vingt-neuf juin deux Mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	14	
- présents :	9	
- votants :	9	
<b>Convocation en date du :</b>		<b>Présents :</b> BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FOUGERE Gilbert, FORISSIER Johan, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain
24 juin 2022		<b>Absents excusés :</b> BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BONNEFOND Vincent, RODAMEL Karine, TISSEUR Fabienne
<b>Affichée le :</b>		<b>Secrétaire de séance élu :</b> FORISSIER Johan
24 juin 2022		

<b>N° 2022D501</b>	<b>COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2022D411 DU 19 MAI 2022 PORTANT ACQUISITION DE MURS COMMERCIAUX</b>
--------------------	---

Monsieur le Maire propose de compléter la délibération 2022D411 de la manière suivante :

- Qu'en sus de l'achat du local commercial « L'ÉPICERIE » situé 192 Rue Saint- Pierre au rez-de chaussée, il importe que la Commune fasse également acquisition de la cave au sous-sol,
- Et qu'en conséquences, le bâtiment concerné soit mis en copropriété, et ce aux frais de la Commune.

Ainsi, M. et Mme MAZET Georges donne leur accord pour un montant total de 45.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'acquisition des murs commerciaux et de la cave de « l'Épicerie » situé 192 Rue Saint Pierre au prix de 45.000 €.

**APPROUVE** la mise en copropriété requise du bâti existant, et ce aux frais de la Commune,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune.

ROZIER EN DONZY, le 06/07/2022

Signé : le Maire, Didier BERNE

